

danger en poursuivant son voyage. Le sultan Amurat et une troupe de Slavons, montés sur de nombreux navires ou galères, tenaient la mer en attendant les chrétiens et tout spécialement l'évêque de Liège et ses compagnons ; s'ils étaient tombés entre les mains des infidèles, c'en était fait d'eux sans rémission « et por espécial veult que monsaingneur de Liège soy escripsit dux de Bullon (1), se les resouvient encor de Godefroy de Bullon qui jadis les mit à subgection et fut roy de Jérusalem » (2). Les risques étaient trop grands ; Jean de Heinsberg dut donner le signal du retour ; il rentra à Liège le 31 août 1444. Son expédition si fâcheusement interrompue avait duré exactement sept mois.

Le titre de roi de Jérusalem attribué exceptionnellement au prince-évêque Louis de Bourbon est soit une réminiscence de la singulière croyance des Ottomans en 1444, soit la manifestation d'un rapprochement fait spontanément par un clerc liégeois à l'imagination trop fertile. Ni Louis de Bourbon ni aucun autre évêque de Liège ne se targuèrent dans un acte officiel de leur illusoire royauté.

ÉDOUARD PONCELET.

INVENTAIRE D'ORFÈVRERIE CIVILE (1770).

Dans la succession délaissée par Madame Veuve Remy Beaujean, figuraient, indépendamment d'une somme importante en numéraire, des bijoux et des pièces d'orfèvrerie que devaient se partager Mesdames B. U. Dewar et Claude Louvat.

Pour obtenir une évaluation justement établie de l'argenterie, les héritières eurent recours à un orfèvre. Elles appelèrent donc Pascal Crenwick, « joaillier de Son Altesse », qui habitait en Féronstrée (3).

(1) Dès le 20 octobre 1424, Jean de Heinsberg se qualifie duc de Bouillon (*Ordonnances de la principauté de Liège*, 1^{re} série, p. 548).

(2) *Chronique de Jean de Stavelot*, pp. 525, 532 et 538.

(3) T. GOBERT, *Le bon métier des orfèvres de Liège* dans *Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège*, t. XXIII (1931), p. 69, n° 2. Il est vraisemblable qu'il faut distinguer deux orfèvres de ce nom, sans doute le père et le fils. L'un est mentionné le 11 février 1754, comme marchand joaillier. En 1791, Pascal Crenwick, orfèvre,

Le procès-verbal de ce partage a été conservé. Mon excellent confrère le Chevalier Philippe de Limbourg, secrétaire de la Société des Bibliophiles liégeois, le possédait dans ses riches archives. C'est à son amabilité que je le dois.

Le document comporte deux feuillets de papier de 0 m. 32 de hauteur sur 0 m. 21 de largeur. Il porte la date du 16 mai 1770.

Laissons de côté l'inventaire du numéraire qui se montait à cinquante et un mille six cent cinquante trois francs et dix-huit sols, ainsi que celui des bijoux estimés à quatorze cent septante quatre francs, et venons à l'énumération des pièces d'argenterie. L'expert en fit tout d'abord deux lots : dans le premier il groupa toutes les argenteries « de poinçon », c'est-à-dire les pièces qui portaient le poinçon de la cité ; dans la seconde, les pièces en argent d'Augsbourg. Cette discrimination était nécessaire, le titre de l'argent de Liège étant supérieur à celui de l'argent travaillé à Augsbourg.

L'expert pesa ensuite soigneusement chaque pièce, puis, dans chacun des deux groupes, établit, en marquant chaque objet de la lettre A ou de la lettre B, deux lots comportant au total le même poids de métal.

Le tirage au sort attribua à Madame Dewar les pièces marquées de l'A, et à Madame Louvat celles marquées du B. Comme on l'aura constaté, ce n'était donc pas la beauté du travail qui était prise en considération, mais uniquement le poids du métal. Cette manière d'évaluer était d'ailleurs conforme à la pratique employée lorsqu'on commandait une pièce à un orfèvre. Très souvent, le client lui fournissait l'argent, et payait une somme déterminée pour chaque once de métal qu'il avait mise en œuvre.

habite rue du Vertbois, avec sa femme Marie-Anne Gislin, son fils Corneille, directeur des incurables, et une servante. Sans doute, les parents et leur fils étaient-ils logés à l'hospice même (Voy. JACQUES BREUER, *Les orfèvres du Pays de Liège* dans *Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois*, t. XIII (1935), n° 1684). Entre ces deux mentions de 1754 et de 1791, s'intercale celle dont j'ai fait usage, et qui nous montre Pascal Crenwick, joaillier du prince, installé rue Féronstrée. Il n'est pas possible de savoir auquel des deux personnages, celui de 1754 ou celui de 1791, elle se rapporte. Je serais cependant disposé à attribuer au même orfèvre les indications des actes de 1754 et de 1770.

(1) T. GOBERT, *Ibidem*, pp. 78-79.

Les pièces d'Augsbourg pesaient au total 285 onces, celles au titre de Liège, 534 onces et 4 esterlins. Le premier de ces chiffres semblerait indiquer qu'en dépit d'une production indigène considérable, l'importation des objets allemands, d'un prix de revient sans doute moindre, était fort importante. En effet, sur un total d'environ 620 onces, 285 onces, à s'en tenir à la lettre même du texte, — beaucoup plus d'un tiers, — seraient venus d'Augsbourg. La réalité pourrait bien n'être pas d'accord avec cette apparence. Que nos ancêtres aient acquis à Augsbourg de nombreuses pièces d'orfèvrerie soit religieuse, soit pour l'usage domestique, il ne serait pas difficile d'en fournir la confirmation, mais il ne faut pas perdre de vue que les orfèvres liégeois étaient autorisés par leurs règlements corporatifs, à travailler, à côté de l'argent de poinçon, c'est-à-dire du métal à titre élevé, de l'argent de Bavière ou d'Augsbourg. Le premier, aux termes du règlement du 22 juillet 1776 (1) qui reproduisait d'ailleurs des stipulations plus anciennes, devait recevoir quatre poinçons. Le poinçon aux armes du prince, le poinçon à l'aigle bicéphale avec le millésime du début de règne du souverain, la lettre alphabétique désignant l'année du règne et le poinçon de l'orfèvre, accompagné de la rayure qu'on désignait habituellement sous le nom de « striche ». Sur les ouvrages en argent de Bavière, on omettait le poinçon à l'aigle ainsi que la rayure. Qu'en dépit des mesures protectionnistes, l'importation étrangère fût considérable, on en trouverait la preuve dans les plaintes qu'elle suscitait chez nos orfèvres. Cependant il importe, je le répète, de ne point oublier que toutes les pièces d'orfèvrerie signalées comme étant au poinçon d'Augsbourg n'avaient pas forcément été exécutées en cette ville ; nos artistes pouvaient certainement en revendiquer une part. Il est intéressant de rechercher le poids métrique auquel équivalent les 534 onces 4 esterlins d'argent liégeois et les 285 onces d'argent d'Augsbourg qu'avait à partager Crenwick. L'once valant 2 décagrammes, 9 grammes, 6 décigrammes, 0 centigramme, 7 milligrammes, les pièces en argent de Liège pesaient 15 kilogs, 810 grammes, et les pièces au titre d'Augs-

(1) IDEM, *Ibidem*, pp. 78-79.

bourg 8 kilogs, 437 grammes. L'ensemble faisait donc environ 24 kilogs 1/4 d'argent, ce qui ne laissait pas d'être assez coquet. Examinons la nature des objets qui composaient cette réunion.

Parmi les pièces au poinçon d'Augsbourg, nous trouvons, indépendamment de quatre tabatières et d'autres petits objets sans importance, quatre chandeliers, une théière, un pot à lait, une saucière et une assiette volante. Mais la partie la plus considérable du lot était constituée par une série de pièces composant un nécessaire de toilette. On y remarquait un grand coffret, six boîtes dont quatre d'une même dimension, et deux plus petites, deux brosses, une assiette par quoi il faut peut-être entendre un plat à barbe, un miroir, un bassin et son aiguière, et enfin, un « aspergese ». L'aspergese, aspergeoir ou aspersoir était, à proprement parler, une sorte de goupillon qui servait à asperger d'eau bénite les fidèles, dans les cérémonies du culte.

Ceux qui faisaient partie des garnitures de toilette avaient, on s'en doute, une autre destination : c'étaient des ustensiles au moyen desquels on projetait des liquides parfumés, par exemple de l'eau de rose, sur les cheveux, le visage ou les vêtements.

Au total, et si je ne commets point d'erreur, l'ensemble des objets composant la garniture de toilette donnait un poids de près de 150 onces, soit environ 4 kilogs 441 grammes.

J'ai mentionné une assiette volante. On désignait sous ce nom un plateau, muni ou non de trois ou quatre pieds, dont on faisait usage pour la présentation de pâtisseries ou pour offrir un verre de vin. La plupart des plateaux en argenterie ancienne que nous avons conservés rentraient dans cette catégorie d'objets, et pour nous conformer à la terminologie de jadis, nous devrions les appeler des assiettes volantes.

Nous en trouvons encore deux dans l'argenterie au poinçon de Liège, l'une sans pieds, l'autre montée sur trois pieds.

Dans le même lot, figurent, pour le service de table, une écuelle, une saucière, deux salières, un moutardier et deux poivriers, ainsi qu'un « port caraffe avec les garnitures des deux caraffes », que nous appellerions un porte-huilier. Pour

contenir les boissons, voici un de ces gobelets, très abondants dans l'orfèvrerie française, mais qui n'ont été que fort peu usités par nos ancêtres, une grande cafetière, une théière et deux sucriers.

Nous trouvons aussi diverses pièces de couvert et trois grandes cuillers dont une à soupe, et deux à ragoût, ainsi que des cuillers à thé.

Dans les appareils d'éclairage, nous voyons répertoriés quatre chandeliers, plus deux autres qualifiés de vieux, et un porte mouchette avec deux mouchettes. Ajoutons un bénitier d'appartement, ainsi qu'une tabatière.

J'ai classé les deux sucriers à la suite de la cafetière et de la théière. Peut-être ai-je eu tort, car il s'agissait vraisemblablement de ces récipients assez allongés dont le couvercle, en forme de dôme, est percé d'orifices pour laisser échapper le sucre au moyen duquel on saupoudrait certains mets. Ces récipients marchaient d'ordinaire de paire avec les moutardiers. Très souvent aujourd'hui, on les confond avec les poivriers. Mais en les considérant comme ayant servi à contenir du sucre en poudre, je me tiens d'accord avec l'ancienne définition du dictionnaire de l'Académie, ainsi qu'avec la manière de voir des archéologues français, anglais et autres.

Je pense d'ailleurs que les poivriers ont pu revêtir en nos contrées, une forme analogue à celle de sucrier à poudre, mais que les orifices destinés à laisser s'écouler leur contenu, étaient d'un modèle notablement plus réduit. Ces récipients à poivre étaient certainement beaucoup moins nombreux que ceux dans lesquels on mettait du sucre.

Toute difficulté disparaîtrait si nous avions sous les yeux les deux sucriers et les deux poivriers que mentionne notre inventaire. Mais à leur défaut, je note en faveur de l'opinion que je viens de défendre, que si les deux poivriers pèsent ensemble 15 onces, 14 esterlins, les deux sucriers totalisaient 25 onces, c'est-à-dire qu'ils constituaient des objets beaucoup plus importants qui dépassaient chacun le moutardier, estimé à 10 onces, 5 esterlins.

Comme l'exégèse de ces anciens inventaires n'est pas toujours aisée, on ne m'en voudra point si j'éprouve des scrupules

au sujet de certaines interprétations. Plus haut, j'ai classé l'aiguière et son bassin, en argent d'Augsbourg, parmi les pièces de la garniture de toilette, mais je dois faire observer que le pot à lait qui le suit dans l'énumération est qualifié « pareil », c'est-à-dire qu'il avait sans doute la même forme et le même décor que le bassin et l'aiguière. Dès lors il est permis de se demander si ces récipients ne se plaçaient pas aussi dans la salle à manger, pour l'usage des convives.

Dans chacun des deux lots, on aura remarqué une théière. Il faut rapprocher de ces deux théières, des cuillers à thé. Le fait est digne de remarque car les théières se rencontrent rarement dans nos vieilles argenteries, alors que les cafetières ont été conservées en grand nombre. Il est vraisemblable qu'il faut attribuer la présence de ces deux théières dans l'argenterie de la défunte, à une prédilection peu partagée par ses compatriotes, pour la boisson chère aux Hollandais et aux Anglais.

JOSEPH BRASSINNE.

Répertoire et partage de l'argenterie faits le dit jour par le sieur Crenwick.

Argent de poinçon.	Onces.	Esterlins.
Quatre chandeliers pesants	61,	10
Deux sucriers pesants les deux	25.	
Une grande cafetière	59.	
Une assiette volante à trois pieds	29,	12.
Une assiette sans pied	19,	2.
Un port caraf avec les garnitures des deux caraffes	15,	10.
Un port mouchette avec deux mouchette	14,	10.
Une ecuelle d'argent	15,	13.
Une theer	22.	
Deux poivriers pesants les deux	15,	4.
Deux vieux chandeliers	19.	
Un moutardier	10,	5.
Un saucier	8,	12.
Deux salieres	12.	
Un vieu goblet	4,	8.
Douze cuillers et douze fourchettes	45,	5.
Douze cuillers et douze fourchettes	51.	

Trois cuillers et trois fourchettes	12.	
Trois cuillers et trois fourchettes	11,	12.
Trois grandes cuillers : une à soupe, deux à ragout	19,	12.
Un benitier	20,	2.
Six cuillers à thé	3,	3.
Douze couteaux, une fourchette	30.	
Six couteaux vieux	8.	
Une tabatiere pour l'égalité	2.	4.

534 onces 4 esterlins

Je dis cinq cens trente quatre onces quatre esterlins, qui ont été lottés par A et B ; ainsy par le sort l'A est tombé a Madame l'épouse Dewar et le B à Madame l'épouse Louvat, comme les articles sont marqués en marge de chaque pièce cy-dessus (1).

Répertoire et partage des effets en argent d'Augbourg.

	Onces.	Esterlins.
Le grand coffre de la toilette	35.	
Quatre autres boetes de la toilette	39,	12.
Deux autres petites boetes de la ditte	7.	
Une brosse	2,	10.
Une petite brosse		10.
Un aspergese		15.
Une assiette pour la toilette	10,	5.
Trois tabatieres et autres mitrailles partagés	13,	10.
Quatre chandelliers	71,	10.
Un bassin avec son aigiere	46.	
Un pot à lait pareil	10,	10.
Une theere	10.	
Un saucier	9,	13.
Une assiette volante fort mince	17,	8.
Un miroir de la toilette	8.	
La tabatiere pour l'égalité icy	2,	17.

285 onces.

Je dis deux cent quatre vingt cinq onces argent d'Augbourg, lotté comme dit est, dont la lettre A est encore échue à Madame Dewar et la lettre B à Madame Louvat.

(1) Ces indications n'ont pas été reproduites.

29^e année, Nos 10-12.

Octobre-Décembre 1936.

LEODIUM

PUBLICATION PÉRIODIQUE

DE LA

Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège

Direction : Monsieur JOSEPH BRASSINNE, 30, rue Nysten, Liège,
Mademoiselle MADELEINE LAVOYE, Monsieur PIERRE LALOUX.

SOCIÉTÉ D'ART ET D'HISTOIRE.

Séance du mercredi 21 octobre 1936.

Sont présents : Mgr Simenon, président ; R. P. ô Kelly et M. Rongy, vice-présidents ; MM. Delrée, secrétaire, et Laloux, trésorier ; Comte de Borchgrave, M^{lle} Lavoye, MM. Anciaux, Brassinne, Dejace, Poncellet, membres actifs ; M^{me} Ansiaux, MM. de Buggenoms, R. P. Janssens, Jeghers et Puraye, membres associés.

M. Govaert s'est fait excuser.

M. le Comte de Borchgrave présente une série de documents photographiques montrant des pièces d'ameublement des églises de Campine. Il en étudie les parentés d'origine, et espère pouvoir identifier les ateliers qui les ont produites. Cette étude, outre son intérêt artistique, permet des constatations intéressantes touchant la situation économique de cette contrée au XV^e siècle.

MM. van Aubel et les abbés Dandrifosse et Bebronne sont reçus membres associés.

M^{lle} Marie Watelet offre à la Société un verre d'origine liégeoise du XVII^e siècle.

Séance du mercredi 18 novembre 1936.

Sont présents : Mgr Simenon, président ; R. P. ô Kelly et M. Rongy, vice-présidents ; MM. Delrée, secrétaire, et Laloux